



PROCES-VERBAL
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 29 MARS 2017
Mairie d'AIGALIERS

Présents : Messieurs BOYER Daniel, BLANC Serge, , CHRISTOL Georges, MARREL Jérôme, RUOT David, SABIANI Pierre-Jean, TALLARON Jérôme Mesdames BALMASSIERE Sophie, BONZI Frédérique, GLOANEC Marie-Lise.

Excusée : Madame LOYAL Denise.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Madame BONZI Frédérique est désignée secrétaire de séance.

✓ Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion en date du 22 Février 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

✓ Vote du compte administratif 2016, et du compte de gestion 2016, affectation du résultat (budget principal et budget annexe assainissement)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 du *BUDGET PRINCIPAL*, puis il se retire et ne participe pas au vote.

Madame GLOANEC Marie-Lise est élue Présidente de séance à l'unanimité.

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 604 398,72 €
- un déficit d'investissement de 304 680,54 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent à la clôture de l'exercice 2016 à affecter : 604 398,72 € (Résultat 2016+ résultat antérieur)
- Affectation en réserves au compte 1068 pour couverture des besoins de financement de l'investissement : 304 680,54 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 299 718,18 €

✓ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2017 et vote les taux suivants :

- Taxe d'Habitation : 8.21 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.27 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 47.94 %

✓ Vote du budget primitif 2017 (budget principal et budget assainissement) avec décisions budgétaires (emplois saisonniers, subventions aux associations, amortissements.)

-Budget principal avec décisions budgétaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote le budget principal 2017 comme suivant :

La section de Fonctionnement s'équilibre en Recettes et Dépenses à 853 996.00 € et la section Investissement s'équilibre en Recettes et Dépenses à 1 200 878.00 €.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	853 996.00	853 996.00
INVESTISSEMENT	1 200 878.00	1 200 878.00
TOTAL	2 054 874.00	2 054 874.00

-Budget annexe assainissement 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote le budget assainissement 2017 comme suivant :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Néant	Néant
INVESTISSEMENT	1 000.00	1 000.00
TOTAL	1 000.00	1 000.00

- Emplois saisonniers

Depuis 2003, le Conseil Municipal embauche des jeunes âgés de 16 ans, scolarisés et habitant la Commune, pour leur donner une première expérience de travail pour la Commune pendant leurs vacances scolaires.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à engager exclusivement des jeunes scolarisés âgés de 16 ans, habitant la Commune, sur la base de 35H par semaine.

-Subventions aux associations

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote les subventions suivantes aux associations :

Nom de l'association	Montant
Association l'Aphyllante	1000.00€ + 835,00€
Association Baronnaise d'Animation	300.00€
Association des Parents d'Elèves Les Escoules	300.00€
Associations les Lutins –Tennis	300.00€
Cercle Généalogique de l'Uzège	100.00€
Club de l'Arque	150.00€
Compagnie de Théâtre du Chat Blanc	300.00€
Club de la Mouche des Capitelles	200.00€
Le Goujon Uzétien	300.00€
Syndicat des Vins de Pays Duché d'Uzès	70.00€
TOTAL	3835.00€

-Amortissement Fonds de concours payés exercice 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Vu les mandatemements intervenus sur l'exercice 2016 à l'article 20422-Subventions d'équipement aux personnes de droit privé- Bâtiments et installations pour un montant de 26 540.90€ versés à ERDF au titre de fonds de concours pour travaux d'extension de réseaux chemin du Pouzet à Aigaliers,

Considérant qu'il convient de procéder à l'amortissement de ce versement,

Décide de pratiquer un amortissement exceptionnellement accéléré,
Fixe la durée de l'amortissement du mandatement 2016 sur 1 an soit sur l'exercice 2017,

Charge le Maire de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à ces écritures comptables.

✓ Formation des élus municipaux

Le Maire expose au Conseil Municipal que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 1% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, le Maire rappelle que conformément à l'article L2123-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque élus ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre

de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents, adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 1% du montant des indemnités des élus.

✓ Indemnités de fonction des élus à compter du 01/01/2017

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Décret n°2017-85 du 26 Janvier 2017 a modifié l'indice de référence relatif à la rémunération des personnels de la fonction publique. Cet indice sert également de référence pour le calcul de l'indemnité des élus locaux.

Il est donc nécessaire de modifier la délibération indemnitaire du 28 Mars 2014 afin de viser l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier la dite délibération et décide qu'à compter du 01.01.2017, les indemnités de fonction des élus locaux suivront les variations brut terminal de la fonction publique.

✓ Délibération pour autoriser le Maire à signer l'acte notarié par lequel les consorts Martin Ruel apportent en dation à la Commune une surface de terrain de 819m² comme indiqué à l'art.4 du Projet Urbain Partenarial (PUP)

Vu le Projet Urbain Partenarial (PUP) en date du 30 septembre 2015 signé avec les consorts MARTIN/RUEL,

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié par lequel les consorts Martin/Ruel apportent en dation à la Commune une surface de terrain de 819m² comme indiqué à l'article 4 du PUP référence ci-dessus,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise le Maire à signer l'acte notarié par lequel les consorts Martin/Ruel apportent en dation à la Commune une surface de terrain de 819m² comme indiqué à l'article 4 du PUP signé avec les consorts Martin/Ruel le 30 septembre 2015.

Dit que les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune.

✓ Délibération pour avenant n°4 au Lot 1-Maçonnerie du marché du Presbytère pour un montant de 1788.70€

Monsieur MARREL Jérôme quitte la séance. Cet avenant d'un montant de 1788.70€ HT concerne les deux paliers de la salle de culte et muti-

activités. Prévus initialement dans le Marché en béton désactivé, ils seront réalisés en pierre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer l'avenant n°4 au Lot 1 pour un montant de 1788.70€ HT.

✓ Cession par les consorts André à la Commune de 166m² de terrain en bordure du chemin Chanteclerc.

Les consorts André ont pour projet de diviser leur propriété cadastrée AO N°593, 265 et 267, lieu dit Champs des Baumes.

Monsieur Jacques André, représentant les consorts ANDRE, propose à la commune d'acquérir pour l'euro symbolique une portion de terrain en bordure du chemin communal dit chemin de Chanteclerc, afin de l'élargir. Il précise que les frais de géomètre et de notaire seront à leur charge.

Le Conseil Municipal considère qu'il est judicieux pour la Commune d'acquérir 166m² de terrain en bordure du chemin communal dit Chanteclerc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Est d'accord pour acquérir 166m² de terrain en bordure du chemin communal dit chemin de Chanteclerc à l'euro symbolique, comme indiqué sur le document d'arpentage du géomètre.

-Dit que les frais de géomètre et de Notaire sont à la charge des consorts André.

-Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession de terrain.

✓ Marchés nocturnes de l'Uzège -Année 2017

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Office de Tourisme Pays d'Uzès et le Comité de Promotion Agricole d'Uzès collaborent activement pour organiser des marchés nocturnes durant l'été 2017 sur le territoire du Pays d'Uzès.

La Commune d'Aigaliers avait organisé en Juillet 2016 le premier marché nocturne sur la Commune. Il a rencontré un très bon succès tant pour la fréquentation que pour la qualité des exposants. Le Conseil Municipal a candidaté pour l'été 2017. La Commune a été retenue pour la date du 28 Juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-Autorise l'organisation d'un marché nocturne le vendredi 28 juillet 2017 à Aigaliers,

-Accepte de prendre en charge les frais afférents, incombant à la Commune selon la Charte,

-Désigne Madame BONZI Frédérique pour représenter le Commune d'Aigaliers,

-Autorise le Maire à signer la charte 2017 liant les Villages, le Comité de Promotion Agricole d'Uzès et l'Office de Tourisme Pays d'Uzès, ainsi que tous les documents nécessaires à l'organisation de ce marché.

✓ Travaux réseaux à Aigaliers- Choix de l'entreprise

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de séparer le réseau pluvial du réseau assainissement à Aigaliers, le Village.

Un schéma pour séparer ces deux réseaux a été établi et des devis demandés à trois entreprises (SEEG Galizzi TP, Diaz, Bazalgette). L'entreprise la moins disante est l'entreprise Bazalgette pour un montant de 35 805 €HT. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents retient l'entreprise Bazalgette et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces.

✓ Liste des travaux envisagés par le Conseil Municipal en 2017 sur la Commune

Enfouissement des réseaux ERDF- France Télécom- Eclairage public 2^{ème} tranche :

-Travaux Poste Aigaliers- France Tél	20 000 €
-Travaux Poste Eclairage public	26 000 €
Aménagement d'un parking de 45 places	53 406 €
Accès Personne à Mobilité Réduite (PMR) Salle Polyvalente	5 110 €
Cheminement Ecole pour accès PMR	8 084 €
Pluvial Aigaliers	42 966 €
Local technique Gattigues	17 996 €
Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR)	
- Sanitaire Salle polyvalente	3 600 €
- Travaux accès nouveau cimetière Gattigues	8 000 €
- Poignées portes entrées cimetières	355 €
Sécurisation Bergerie à Bourdiguet	5 000 €
Réparation mur cimetière Gattigues	32 000 €
Pompe à Chaleur Ecole	15 000 €
Eclairage Public Parking (estimation)	10 736 €
Mur chemin Ancienne Ecole (estimation)	11 000 €
Voirie Bourdiguet- Programmation suivant avancement des travaux du SIVOM	

✓ Organisation des élections présidentielles des 23 Avril et 7 Mai 2017

Le Conseil Municipal organise le scrutin des élections présidentielles les 23 Avril et 7 Mai 2017.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.